

DELIBERA ID: 064-216404178-20241211-DEL **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 23

Présents: 17

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation 05/12/2024

> Date d'affichage 06/12/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, Mme WEISS Myriam

Procuration(s):

M. BONNASSIOLLE Pierre donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme HONTAA Corinne, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à Mme MAURIN Marina, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à Mme BIDART Michelle

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s) :

M. BONNASSIOLLE Pierre, M. MIMIN Matthieu, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 69

Objet: CONVENTION DE FINANCEMENT DOMOFRANCE (OPERATION TALAMON)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de construction de 47 logements locatifs sociaux par DOMOFRANCE (résidence « BALAGUERA »), le Conseil Municipal avait pris une délibération de principe, le 21 septembre 2022, selon laquelle la Commune de Nay apporterait une contribution financière à la réalisation de ce projet.

Le montant définitif de l'aide attendue de la commune est désormais défini, il s'établit à 85 717,66 €. Il est rappelé que le Conseil Municipal a voté au budget 2024 une enveloppe de 93 632 € pour couvrir ce financement.

Par ailleurs, la commune s'était engagée à prendre à sa charge les coûts de viabilisation du terrain. Ces travaux, d'un montant de 33 000€, ont été réalisés.

Enfin, il convient de noter que la Communauté de communes du cadre de son règlement « Habitat », une aide de 92 558,84 e pour la réalisation opération, dont le coût total est de 5 945 555 € TTC.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le Nay a accordé, dans le ID: 064-216404178-20241211-DEL_2024_69-DE

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 4 décembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCORDE une aide financière de 85 717,66 € à DOMOFRANCE pour la réalisation de la

résidence « BALAGUERA »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les

documents nécessaires pour le versement de cette aide financière.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Four extrait certille come

Fait à NAY Le Maire, Signé BB

Bruno BOURDAA

Le Secrétaire de séance,